



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-068

OBJET : Décisions modificatives budgétaires - Budget Pôle Enfance Jeunesse (écritures comptables)

En exercice :23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 7
Absent(s) :9

Le dix-sept octobre deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Chrystelle EDOUARD, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA à Christian VEILLAT, Philippe THOMAS à Michel DUCROUX, Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE, Aurélien HELLE à Richard FAURE, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard FAURE

Afin d'enregistrer les écritures de Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants du Pôle Enfance Jeunesse, il convient d'augmenter en dépenses les crédits au Chapitre 68 de 740 € et d'augmenter en recette les crédits au Chapitre 70 de 740 €.

Désignation	Augmentation de crédits dépenses	Augmentation de crédits recettes
Chapitre 68 / Article 6817	+ 740 €	
Chapitre 70 / Article 7066		+ 740 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le 
ID : 089-218903466-20221017-2022_068-DE

